



Soisy

SOUS-MONTMORENCY
Centre Social Municipal
« Les Campanules »
SyB

n°2025-293

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 01 JUL. 2025

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA
DELIBERATION DU 1^{er} FEVRIER 2024

**OBJET : Grille tarifaire des centres sociaux municipaux applicable au 1^{er} juillet 2025 –
actualisation des tarifs et abrogation des décisions antérieures**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

VU la décision n°2022-183 du 10 août 2022,

VU la décision n°2023-169 du 20 juin 2023,

VU la décision n°2024-102 du 27 mars 2024,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency souhaite actualiser la grille tarifaire de ses centres sociaux municipaux,

CONSIDERANT les activités et animations proposées par ces structures municipales,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier les tarifs existants, en y ajoutant un tarif spécifique pour la vente occasionnelle de produits alimentaires lors d'animations ponctuelles,

CONSIDERANT qu'il convient, dès lors, d'abroger les décisions n°2022-183 du 10 août 2022, n°2023-169 du 20 juin 2023 et n°2024-102 du 27 mars 2024,

DECIDE

Article 1 : L'abrogation des décisions n°2022-183 du 10 août 2022, n°2023-169 du 20 juin 2023 et n°2024-102 du 27 mars 2024 portant sur la grille tarifaire des centres sociaux municipaux « Les Campanules » et « Les Noël's ».

Article 2 : L'actualisation de la grille tarifaire des centres sociaux municipaux applicable au 1^{er} juillet 2025.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250701-SOC2025DEC293-AU
Date de réception préfecture : 01/07/2025

1

Article 3 : Pour rappel, la tarification des accueils de loisirs et des séjours varient en fonction du quotient familial des familles. Les tarifs appliqués se réfèrent à la grille ci-dessous :

	QUOTIENT FAMILIAL			
	< à 500€	500 à 600€	600 à 700€	> à 700€
Mercredi	14€/mois	16€/mois	18€/mois	20€/mois
Vacances scolaires	14€/semaine	16€/semaine	18€/semaine	20€/semaine
Séjour Eté	18€/jour	19,35€	20,70€	22€/jour
Séjour Ski ou Europe	19€/jour	21€/jour	23€/jour	25€/jour

Article 4 : Ladite actualisation porte sur les tarifs liés à la vente occasionnelle de produits alimentaires, comme indiqués ci-après :

- Sandwich : 2,50€
- Soda : 1,00€
- Eau (50cl) : 0,50€

Article 5 : Les autres tarifs de l'ensemble des activités proposées par les centres sociaux sont précisés dans la grille tarifaire annexée à la présente décision et demeurent inchangés.

Article 6 : Les recettes seront inscrites au budget de fonctionnement de la Ville.

Article 7 : Le responsable du service compétent et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 8 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency,

Le Maire,
Vice-Président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 01 JUL, 2025
Mis en ligne/ou notifié le : 01 JUL, 2025
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 01 JUL, 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250701-SOC2025DEC293-AU
Date de réception préfecture : 01/07/2025



Soisy
SOUS-MONTRENCY

GRILLE TARIFAIRE DES CENTRES SOCIAUX MUNICIPAUX LES CAMPANULES & LES NOËLS

Applicable au 1^{er} juillet 2025

ACTIVITÉS	SOISÉENS	HORS COMMUNE
Activités Sportives : Gymnastique ou activité similaire (1 à 2 séances hebdomadaire) Zumba (1 séance par semaine) Hip-Hop Basket (pour les 14/25 ans, pendant les vacances scolaires)	90€/an 90€/an 50€/an Gratuit	240€/an 240€/an 95€/an NA
Activités de Loisirs : Atelier Loisirs Créatifs (1 séance par semaine) Café jeux (séniors)	60€/an Gratuit	110€/an NA
Activité culturelle et autre : Anglais (1 séance par semaine) Cours informatique (session de 10 séances sur 1 trimestre)	60€/an 35€/session	110€/an 80€/session

SORTIES JEUNESSE	JEUNES 12/25 ANS	
Musée Cinéma, base de loisirs ou activité de loisirs (accrobranche...) Sorties : Mer, match sportif, concert, spectacle, théâtre Parc d'attractions Repas (ex : soirée pizza sur place ou en sortie)	3,00€ 4,50€ 6,00€ 15,00€ 4,00€	
SORTIES FAMILLES	ENFANT 6/11 ans	12 ans et plus
Sortie culturelle ou de loisirs (mer, cinéma, château, parc...)	3€	6€
ATELIERS 3/6 ANS	ENFANT 3 à 6 ans	ADULTE
Ateliers Enfant/Parent (Vacances scolaires)	3,50€/semaine	6,50€/semaine
ACTIVITÉ FAMILLES	ENFANT	ADULTE
Activité ou atelier avec prestataire extérieur	Gratuit	5€

ACCUEIL DE LOISIRS	TARIF FORFAITAIRE SELON QF
Mercredi (journée ou demi-journée) Vacances scolaires (3 demi-journées et 2 journées complètes)	14€ à 20€/mois/enfant 14€ à 20€/semaine/enfant
ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ	TARIF FORFAITAIRE
Elémentaire – Collège : (tarif dégressif) 1 ^{er} Enfant 2 ^{ème} enfant 3 ^{ème} enfant et plus Maternelle : Tarif unique par enfant	8€/mois/enfant 4€/mois/enfant 2€/mois/enfant 6€/mois/enfant

SÉJOUR ENFANCE & JEUNESSE	TARIF FORFAITAIRE SELON QF	
Loisirs, sportif, culturel (mer, campagne ou montagne) Séjour Ski ou Europe	18€ à 22€/jour/enfant 19€ à 25€/jour/enfant	
SÉJOUR FAMILLES	ENFANT (0/14 ANS)	ADULTE
Séjour loisirs & culturel	8€ à 12€/jour	12€ à 16€/jour

VENTE PRODUITS ALIMENTAIRES	TARIF UNITAIRE
Sandwich Soda Eau (50cl)	Accusé de réception en préfecture 095-219505989-20250701-SOC2025DEC293-AU Date de réception préfecture : 01/07/2025 2,50€ 1,00€ 0,50€